

Invitation à une réunion publique : bilan municipal et perspectives en vue des prochaines élections municipales

Samedi 28 septembre de 10h30 à 12h suivi d'un apéritif à la salle des fêtes.

Après cinq années et demi de mandat, le maire et le conseil municipal vous convient à une réunion publique pour s'entretenir avec vous sur le bilan des réalisations, la situation financière, les perspectives de la vie sociale et économique de la commune.

Ce sera l'occasion de lancer un appel à candidatures pour les élections de mars prochain, de rappeler les conséquences de l'absence de maire ainsi que les perspectives de « communes nouvelles » regroupant plusieurs communes. En effet, de 2010 à 2019, 2 508 communes françaises se sont regroupées pour créer 774 communes nouvelles principalement dans le nord-ouest de la France mais aussi chez nos proches voisins de la Dordogne (76 communes regroupées).

Actualités de septembre

La rentrée scolaire : effectif en hausse des CM1-CM2 à 28 élèves à Montignac, signe de bonne santé mais qui représente une classe très chargée pour Mme Mercier ainsi que pour la cantine. Le rythme de la semaine à 5 jours a été maintenu, avec trois heures d'activités périscolaires où la commune proposera des initiations à des travaux pratiques, sports, langues étrangères, jeu d'échecs. Des adultes volontaires sont bienvenus pour aider Mme Masson à animer ces activités. Les parents seront consultés sur le retour à la semaine de 4 jours *-pas de classe le mercredi-* pour l'année prochaine, décision qui revient cependant à l'ensemble des communes du regroupement pédagogique avec Monbahus.

Le réseau terminal d'assainissement collectif est désormais réalisé jusqu'aux parcelles et habitations du lotissement Pesquier qui pourront ainsi s'y raccorder. La commune prend à sa charge un quart soit 7207 € du coût de l'opération dont la moitié est financée par le syndicat Eau47 et un quart par la communauté des communes.

Procédure de déclaration de catastrophe naturelle. La mairie a reçu 4 déclarations de dégâts imputables notamment aux mouvements de terrains causés par la sécheresse/réhydratation. Rappel : si vous êtes dans cas il faut adresser à la mairie une déclaration écrite décrivant les dégâts et la date de leur apparition, avec éventuellement quelques photos à l'appui. Nous attendons la fin du mois pour envoyer un dossier à la préfecture demandant que la commune soit classée en zone de catastrophe naturelle. Nous ne pouvons aujourd'hui prévoir quelle décision sera prise par la suite au niveau national, sachant que parallèlement vous devez déclarer ces dégâts à votre assureur.

Point réglementaire : le débroussaillage et prévention des incendies. Bien que nous ne soyons pas en zone de massifs forestiers vulnérables, l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. **Autour de votre habitation** cette obligation est à votre charge sur une

profondeur de 50 mètres. Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même les travaux. S'il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont alors à sa charge.

Principales délibérations du conseil municipal du 13 septembre :

La collecte des déchets ménagers est maintenue en points d'apport volontaire

Le conseil municipal a choisi de maintenir le mode actuel de collecte des déchets ménagers par « points d'apport volontaire » et non par « porte à porte » qui s'avèrerait trop onéreux vu la dispersion de nos habitations (la taxe d'enlèvement assise sur la valeur locative du foncier bâti, qui représente en moyenne 100 € par habitant sur l'ensemble de nos 20 communes, est actuellement de 7,5% dans les communes en apport volontaire contre 9,9 % en porte à porte).

Montignac dispose de bacs sur 12 sites dont 1 principal au bourg (route de Maurillac) avec tri sélectif et réceptacle à verres (NB dans le bourg, les poubelles de la salle des fêtes sont réservées à cette dernière et aux commerces riverains : il est demandé de porter vos déchets sur les sites de la route de Maurillac ou du parking du cimetière). Nous avons demandé à la communauté des communes une autre « colonne à verres » pour compléter l'important site de Carnicot où une vidéosurveillance permettra d'éviter les dépôts sauvages.

On rappelle le soin à apporter au tri des recyclables dans la poubelle jaune (pas d'alimentaire, de verre ou de cartons épais, éviter les sacs plastiques). Dans le doute mettre dans la poubelle noire ou verte et, pour les encombrants, à la **déchetterie de Miramont**

NOUVELLE DÉCHETTERIE

Lundi, Mercredi et Vendredi :

13h30 - 18h

Mardi et Jeudi : 8h - 12h et 13h30 - 18h

Samedi : 9h30 - 18h

Justificatifs à fournir pour valider votre accès :

- Cartes d'immatriculation de vos véhicules (3 par foyer maximum)
- 1 Justificatif d'identité : Carte Nationale d'Identité **ou** Passeport **ou** Permis de conduire
- 1 Justificatif de domicile récent, moins de 3 mois : facture d'eau **ou** d'électricité*
- Numéros de Téléphones portable et fixe + Adresse mail
- Formulaire « Protection des données personnelles »** à compléter et signer

+ Pour les professionnels :
N° de SIRET et code NAF (ou APE)

**ACCÈS
Particuliers
=
GRATUIT**

**ACCÈS
Professionnels
= 25 €^{net de TVA}
par passage**

Règlement des services et tarification disponible sur www.ccpl47.fr
*Pour les propriétaires bailleurs sur le territoire : dernier avis de taxe foncière.
** A télécharger sur www.ccpl47.fr ou disponible en mairie.

Z.I. DE FAVARD
MIRAMONT DE
GUYENNE

**ATTENTION !
ACCÈS par LECTURE
DE LA PLAQUE
MINÉRALOGIQUE
de vos véhicules
(moins de 3.5 T.)**

➔ A envoyer à la CCPL par mail à l'adresse suivante : iris@ccpl47.fr

Contacts : 05 53 94 11 23 - iris@ccpl47.fr

En cas de difficulté, vous adresser à la mairie pour enregistrer votre véhicule auprès de la CCPL

Modification des horaires du multiservice

Le bilan d'exploitation des 8 premiers mois de l'année fait apparaître une prévision annuelle de 22 000 € de marge pour environ 80 000 € de ventes en épicerie qui, malgré une progression encourageante et l'apport de 12 000 € de produit de l'activité postale, laisse prévoir un déficit de fonctionnement de 5 000€. Pour réussir l'équilibre des charges, les **horaires seront réajustés à partir du 1^{er} octobre avec** la fermeture du samedi après-midi, mais une extension du lundi à 12h30 et du vendredi « pizzas » à 20h. **Et encore un effort pour consommer local !** :

Lundi	8h-12h30		
Mardi	8h-12h30		
Mercredi	8h-12h30		
Jeudi	8h-12h30		16h30-19h30
Vendredi	8h-12h30		16h30-20h00 (PIZZAS)
Samedi	8h-12h30		
Dimanche	8h-12h30 (poste fermée)		

Mise en location des appartements de l'ancienne école et du salon de coiffure.

Les deux appartements de l'ancienne école (anciennement occupés par Mme Paponneau et par la société de chasse) sont désormais loués pour habitation et la commune suspend la mise en vente du bâtiment qui a par ailleurs fait l'objet de réparation des fissures et des canalisations, prise en charge par les assurances en « catastrophe naturelle » dont les délais venaient à expiration.

Une partie de la « Bibliothèque » est désormais dévolue à la société de chasse.

Pour le salon de coiffure, il n'a pas été trouvé de repreneur depuis le mois de février en dépit de plusieurs annonces et d'un très faible loyer. Il a donc été décidé de rénover l'appartement et de le mettre en location (300€). **Les candidats à cette location sont invités à se faire connaître à la mairie avant le 7 octobre.**

Une terrasse pour le pub « The old Lord Raglan »

Le démarrage de l'activité de ce nouveau commerce connaît une bonne affluence. Afin de lui permettre d'y installer une terrasse, une convention est passée avec M. Tarrant pour une occupation temporaire de l'espace public avec redevance, dans un périmètre ne gênant pas la circulation sur le « chemin de ronde »

Convivialité

Spécial : le pub, qui est habituellement ouvert en soirée du jeudi au dimanche, sera ouvert au cours des matinées pour voir les principaux matchs de la coupe du monde de rugby à la télévision parmi :

Vendredi 20 septembre 12h45 : Japon-Russie sur TF1

Samedi 21 septembre 06h45 : Australie-Fidji sur TF1

09h15 : France-Argentine sur TF1, 11h45 : Nouvelle-Zélande-Afrique du Sud

Dimanche 22 septembre 07h15 : Italie-Namibie sur TF1, 09h45 : Irlande-Écosse sur TF1, 12h15 : Angleterre-Tonga

Lundi 23 septembre 12h15 : Pays de Galles-Géorgie sur TMC

Mardi 24 septembre 12h15 : Russie-Samoa sur TMC

Mercredi 25 septembre 07h15 : Fidji-Uruguay sur TMC

Jeudi 26 septembre 09h45 : Italie-Canada sur TMC, 12h45 : Angleterre-États-Unis sur TMC

Samedi 28 septembre 06h45 : Argentine-Tonga sur TF1, 09h15 : Japon-Irlande sur TF1

11h45 : Afrique du Sud-Namibie sur TF1 puis TMC

Dimanche 29 septembre 07h15 : Géorgie-Uruguay sur TF1, 09h45 : Australie-Pays de Galles sur TF1

Lundi 30 septembre 12h15 : Écosse-Samoa sur TMC

Mercredi 2 octobre 09h45 : France-États-Unis sur TF1, 12h15 : Nouvelle-Zélande-Canada sur TMC

Jeudi 3 octobre 07h15 : Géorgie-Fidji sur TMC, 12h15 : Irlande-Russie sur TMC

Vendredi 4 octobre 11h45 : Afrique du Sud-Italie sur TF1 puis TMC

Samedi 5 octobre 07h15 : Australie-Uruguay sur TF1, 10h : Angleterre-Argentine sur TF1, 12h30 : Japon-Samoa

Dimanche 6 octobre 06h45 : Nouvelle-Zélande-Namibie sur TF1 ; **09h45** : France-Tonga sur TF1

Mardi 8 octobre 12h15 : Afrique du Sud-Canada sur TMC

Mercredi 9 octobre 06h45 : Argentine-États-Unis sur TMC, 09h15 : Écosse-Russie sur TMC, 11h45 : Galles-Fidji

Vendredi 11 octobre 12h15 : Australie-Géorgie sur TMC

Samedi 12 octobre 06h45 : Nouvelle-Zélande-Italie sur TF1, **10h15** : Angleterre-France sur TF1, 12h45 : Irlande-Samoa sur TMC

Dimanche 13 octobre 05h15 : Namibie-Canada sur TF1, 07h45 : États-Unis-Tonga sur TF1, 10h15 : Pays de Galles-Uruguay sur TF1, 12h45 : Japon-Écosse sur TMC

Quart de finale : **Samedi 19 octobre 9h15** sur TF1 puis 12h15 sur TF1, **Dimanche 20 octobre 09h15** puis 12h15

Les demi-finales **Samedi 26 octobre 10h** sur TF1, **Dimanche 27 octobre 10h**

La finale **Vendredi 1er novembre 10h** : Match pour la troisième place (Tokyo) sur TF1

Samedi 2 novembre 10h : Finale (Yokohama) sur TF1

Loto des Chênes verts : décalé au **vendredi 11 octobre à 14h30** (au lieu du premier vendredi du mois)

Remerciements : Mme Henriette Becq et son fils Henri remercient très chaleureusement les proches voisins du village qui ont pu être gênés par les importants travaux de rénovation de leur demeure menés à bien par l'entreprise Puybarreau.

Les points d'apport volontaire à Montignac-de-Lauzun

